

POS

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Préfecture du Bas-Rhin

N° 93A 67-226 Vu { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour

Strasbourg, le 26 NOV 1982



Pour le commissaire de la
République
et par délégation

Pour le Directeur départemental
de l'Équipement
Le Chef du G.E.P. p.i.

R. HÉAULME

COMMUNE DE **SIVOM - ACKERLAND**

APPROUVÉ



**ystème d'élimination
des déchets**

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
DU SIVOM ACKERLAND

NOTE RELATIVE AU RAMASSAGE
DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont collectées hebdomadairement dans les 5 communes du SIVOM par l'entreprise NOVASERVICES.

Quant aux gros déchets (dits "monstres"), ils sont ramassés par la même entreprise une fois par trimestre.

AGENCE D'URBANISME POUR L'AGGLOMERATION STRASBOURGEOISE

Juillet 1982